

Communiqué de presse

5 mars 2008 – Cour des comptes

Rapport au parlement fédéral : Suivi de recommandations au sujet des contrats-cadres

5 mars 2008 – La Cour des comptes a examiné si les “contrats-cadres”, qui permettent des achats groupés, étaient bien utilisés au niveau fédéral et si l’assortiment de produits était suffisant. L’audit fait notamment apparaître que les grands services publics fédéraux ont peu recours aux contrats-cadres et que les autorités fédérales n’exploitent pas les nouveaux contrats-cadres, potentiellement très avantageux, de fournitures et de services en matière de télécommunications et de téléphonie mobile, de TIC, de restauration et d’énergie. Après comparaison avec d’autres services d’achat centraux, la Cour des comptes estime qu’une meilleure utilisation des contrats-cadres pourrait permettre des économies annuelles considérables.

Les pouvoirs publics peuvent réaliser d’importantes économies en effectuant des achats groupés par le biais de contrats-cadres. L’achat de volumes élevés permet d’obtenir des prix plus avantageux et de réduire les frais liés au processus d’achat parce que la procédure n’est appliquée qu’une seule fois. Ce sont surtout les plus petits clients au sein de l’administration qui sont ravis de ces économies, parce qu’ils ne peuvent assumer seuls l’ensemble de la procédure d’adjudication en raison de leur capacité limitée en termes de personnel. En faisant appel aux contrats-cadres, les pouvoirs publics sont également certains de la qualité des produits et du respect de la réglementation relative aux marchés publics.

Vers le milieu de l’année 2002, le Bureau fédéral d’achats (BFA), le service responsable de la conclusion de contrats-cadres, a été supprimé et remplacé par le service Contrats-cadres multi-SPF (CMS). Cette réorganisation a amené la Cour des comptes à procéder à un audit du fonctionnement du CMS sous l’angle de la bonne gestion et de la légalité (2005). La Cour des comptes a estimé que le service fonctionnait correctement mais que son efficacité pouvait être améliorée.

Deux ans plus tard, la Cour des comptes a examiné dans quelle mesure les principaux problèmes avaient été résolus. Elle a analysé si les contrats-cadres étaient bien utilisés et si la gamme de produits était suffisamment étendue. Une partie importante de l’audit a été effectuée sur la base d’une comparaison avec d’autres services d’achats centraux nationaux et étrangers.

La Cour des comptes constate que des problèmes ont été résolus mais aussi que sur certains points essentiels, peu de progrès ont été réalisés, voire aucun. Tant l’utilisation des contrats-cadres existants que la conclusion de nouveaux contrats-cadres sont susceptibles d’être améliorées, de sorte que de nombreuses économies potentielles restent inexploitées. Ce sont surtout les grands services publics fédéraux qui ont peu recours aux contrats-cadres du CMS. L’audit fait apparaître qu’il existe un marché pour de nouveaux contrats-cadres, potentiellement très avantageux, de fournitures et de services en matière de télécommunications et de téléphonie mobile, de TIC, de restauration et d’énergie, que les autorités fédérales n’exploitent pas pour le moment. Or, après comparaison avec d’autres services d’achat centraux, la Cour des comptes estime qu’une meilleure utilisation des contrats-cadres pourrait permettre à l’État de réaliser des économies considérables, de l’ordre de 20 à 70 millions d’euros.

Les principales points noirs, selon la Cour des comptes, demeurent :

- l'absence de réglementation, notamment pour l'organisation d'enchères électroniques, l'application du principe du « leading SPF » (un SPF qui conclut seul un contrat-cadre et l'ouvre à d'autres services publics), le Réseau de concertation entre pouvoirs publics, etc.
- le manque de moyens pour le CMS, de sorte qu'un élargissement de sa gamme de produits n'est pas réaliste ou que l'offre de contrats est parfois interrompue;
- l'absence d'une approche coordonnée et intégrée au sein des autorités fédérales quant à la politique d'achat, notamment caractérisée par l'absence d'une stratégie d'achat fédérale, le morcellement des compétences entre plusieurs services, une harmonisation insuffisante et une mauvaise communication entre les SPF et les services publics, d'une part, et le CMS, d'autre part.

Dans sa réponse, le ministre de la Fonction publique, compétent pour le CMS, souscrit aux observations concernant les économies réalisables par une meilleure politique d'achat fédérale. En raison de l'actualité politique au moment de la conclusion de l'audit (fin 2007), le ministre n'a toutefois pas souhaité sortir de sa réserve quant aux décisions à prendre.

Information pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire.

Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport *Contrats-cadres. Suivi de recommandations formulées antérieurement au sujet des contrats-cadres* a été transmis au parlement fédérale. L'intégralité du rapport (45p.), la synthèse (2p.) et le présent communiqué de presse sont disponibles sur le site de la Cour des comptes: www.courdescomptes.be.

Contact:

Jean-Marie Vande Walle

Publications fédérales

02 551 89 84